

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL DE POLICE DU 17 JUIN 2024

SÉANCE PUBLIQUE

SECRETARIAT COMMUNAL

- 1. Remplacement de M. Jean THIEL. Vérification des pouvoirs et installation de M. Paul ANCION, valablement présenté en l'absence de suppléant.**

MOTIVATION :

Suite à la démission de M. Jean THIEL de son mandat de conseiller communal ayant entraîné la perte de sa qualité de conseiller de police, le conseil communal de SERAING, en séance du 13 mai dernier, a désigné M. Paul ANCION, Conseiller communal à SERAING dûment présenté, au mandat de conseiller de police, et ipso facto, Mme Diana CARBONETTI, Conseillère communale à SERAING, en qualité de suppléante.

M. Paul ANCION, ne se trouvant dans aucun des cas d'incompatibilité de parenté ou alliance visés par l'article 15 de la LPI, peut être installé en qualité de membre effectif du conseil de police de SERAING-NEUPRÉ.

- 2. Modification du tableau de préséance des membres du conseil de police.**

MOTIVATION :

Suite à l'installation de M. Paul ANCION en qualité de conseiller de police, il conviendra d'actualiser le tableau de préséance des membres du conseil de police, en inscrivant M. Paul ANCION au dix-neuvième rang.

POLICE LOCALE

- 3. Présentation par la police locale de SERAING-NEUPRÉ relative au projet "VIF".**

POLICE LOCALE - PERSONNEL

- 4. Troisième cycle de mobilité 2024. Appel à mobilité.**

MOTIVATION :

Conformément aux règles édictées par la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police, structuré à deux niveaux, la Direction générale de l'appui et de la gestion de la police fédérale demande aux polices locales leurs besoins en personnel pour le troisième cycle de mobilité de 2024.

Le délai entre la déclaration de vacance et l'entrée en fonction possible des nouveaux agents est d'environ six mois. Le calcul des besoins de la police locale de SERAING-NEUPRÉ est déterminé par rapport à cette prévision.

La police locale de SERAING-NEUPRÉ enregistre des départs d'agents dont le remplacement n'a pas encore été effectué (manque de candidature) ou planifié (départ par mobilité ou demande de mobilité en cours). Il s'agit donc ici de déclarer vacants 6 emplois au cadre de base, 1 emploi au cadre moyen et 1 emploi au cadre officier ainsi que de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement.

IMPACT BUDGÉTAIRE :

Il s'agit du remplacement de membres du personnel opérationnel sans impact budgétaire supplémentaire.

FINANCES - COMPTABILITÉ

- 5. Désignation de la Ville de SERAING en qualité d'organe représentatif dans le cadre d'un marché de services financiers d'emprunts.**

MOTIVATION :

La Ville de SERAING va procéder à une mise en concurrence dans le cadre de la conclusion d'emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires.

Il est proposé à la police locale de s'associer à cette mise en concurrence et de désigner la Ville de SERAING pour agir en son nom dans la procédure qui va être lancée.

Cet appel ne rentre pas dans le cadre de la législation sur les marchés publics mais se base sur ses principes. Il est proposé au conseil de police de marquer son accord.

IMPACT BUDGÉTAIRE :

Le montant des travaux, services et fournitures financés par emprunts est estimé à 592.000 € sur une période d'un an (montants à titre indicatif).

6. Modification budgétaire n° 1 du service extraordinaire de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2024.

MOTIVATION :

Dans le respect des directives des autorités de tutelle, Mme la Comptable spéciale a transmis au collège de police la modification budgétaire n° 1 de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2024.

Pour plus de détails, nous vous renvoyons vers la lecture de la note de synthèse de Mme la Comptable spéciale transmise.